

**Direction départementale
des territoires**

Consultation du public relative au :

Projet d'Arrêté inter-préfectoral n°SEER/DDT/2023-004
portant prolongation de l'Autorisation Unique Pluriannuelle de Prélèvement d'eau
pour l'irrigation sur le bassin sur le Sous-bassin de la Dordogne

Procès verbal de clôture de la consultation du public

CONSULTATION DU PUBLIC :

Le projet d'arrêté ainsi que la note de présentation étaient à la disposition du public et consultables du 7 avril 2023 au 26 avril 2023 inclus, suivant les modalités fixées par la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012, sur le site internet des services de l'État de la Dordogne :

- <http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Mise-a-disposition-du-public>

Les avis devaient être transmis jusqu'au 26 avril 2023 inclus aux adresses suivantes :

Direction départementale des territoires
Service eau, environnement et risques
18, rue du 26^{ème} RI – CS 74 000
24024 PÉRIGUEUX CEDEX

ou

ddt-consultation-publique-eau@dordogne.gouv.fr

en indiquant en objet du mel : Consultation « Arrêté de prolongation de l'AUP Dordogne ».

OBSERVATION DU PUBLIC

Aucun avis n'a été formulé, ni par courrier, ni par voie électronique

A Périgueux, le **28 AVR. 2023**

P/ le préfet et par délégation

**L'adjointe au chef
Service Eau,
Environnement et Risques**

Sophie MIQUEL